FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-334 DU 13 JUILLET 2006

Autorisant Mademoiselle Immaculée Vanessa Sèna de SOUZA à renoncer à la nationalité béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006;

Vu le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2004-131 du 17 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Vu le décret n° 2004-094 du 24 février 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;

Vu la requête de Madame Suzanne MOUSSA, mère de Mademoiselle Immaculée Vanessa Sèna de SOUZA et l'ensemble des pièces produites ;

Sur proposition du Ministre de la Justice, chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 10 juin 2006 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Mademoiselle Immaculée Vanessa Sèna de SOUZA, de nationalité béninoise, née le 08 décembre 1994 à Munich (Allemagne), fille de de SOUZA Kodjo Akuété et de MOUSSA Suzanne, est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés au nom et pour le compte de Mademoiselle Immaculée Vanessa Sèna de SOUZA, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 juillet 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Mariam ALADJI BONI-DIALLO.-

Le Ministre de la Justice chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,

Me Abraham ZINZINDOHOUE

Le Ministre Délégué chargé de l'Intégration Africaine et des Béninois de l'Extérieur auprès du Ministre des Affaires Etrangères,

Albert AGOSSOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MJCRIPPG 4 MAE 4 MDCIABE/MAE 4 AUTRES MINISTERES 20 AMBASSADE FRANCE/BENIN 2 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN - IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERRESEE 1 JO 1.